

**DECISION CODEP-CMX-2013-003093 du 31 janvier 2013
portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire
du directeur de cabinet**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n°2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur la proposition du directeur général,

Décide :

Article 1er

À compter du 1er août 2012, Monsieur Nicolas OSOUF est nommé directeur de cabinet du directeur général en remplacement de Monsieur Pascal LIGNERES, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 31 janvier 2013

Signé par

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET